

Date de dépôt: 18 décembre 2008

Pétition

concernant des nuisances sonores importantes en lien avec le café "Le Nathan"

Mesdames et
Messieurs les députés,

Je vis et travaille dans le quartier des Grottes, plus précisément au-dessus et derrière le café-restaurant "Le Nathan".

Mes voisins et moi-même faisons l'objet de nuisances sonores importantes en lien avec le Nathan.

Le locataire principal, Monsieur Yann Olivier Magerl, avait mis en gérance ce bar depuis 2001. Le bail n'ayant pas été reconduit, il a saisi le Tribunal des baux et loyers pour obtenir gain de cause. Le juge lui a demandé d'exploiter lui-même le bar (alors que cette même personne serait salariée à la TSR à 70%) et a reconduit son bail pour une durée de 6 ans non reconductible.

Le gérant a interrompu son travail à la fin du mois de septembre 2008. Celui-ci, une semaine avant qu'il ne termine, avait reçu de la part du Service du Commerce un refus d'autorisation d'ouverture au-delà de minuit ainsi que d'animation musicale. Dès lors, le calme est revenu dans notre rue, déjà bien malmenée par l'ancienne boîte de nuit "La Gitanna". Les attroupements de personnes dès les heures d'ouverture et au-delà des heures de fermeture, ont cessé. Les bouteilles de verre cassées régulièrement près des vélos devenaient inexistantes.

Mes voisins et moi-même avons été très surpris de lire ensuite sur le site internet du café "Le Nathan", des annonces où il était question d'ouverture jusqu'à 3h du matin avec animation musicale par des Djs de toute la Suisse romande !!!

Il a déposé une nouvelle demande d'autorisation d'ouverture au-delà de minuit, sous prétexte qu'il était inscrit sur un site internet de réservation en ligne pour restaurant. Il cherche à faire jouer la possibilité de servir de la restauration chaude jusqu'à 1h30 pour obtenir cette autorisation. Alors même qu'il n'a pas d'infrastructure pour cuisiner quoi que ce soit.

Nous sommes 94 signataires de cette pétition à vous demander solennellement de ne pas autoriser ce bar à ouvrir au-delà de minuit ni d'animation musicale.

Espérant être entendu par vous, Mesdames et Messieurs les députés, veuillez recevoir, mes salutations les plus sincères.

N.B. : 94 signatures
Monsieur Grégory Nykiel
Rue Baudit 6
1201 Genève